

Formation obligatoire des élus

Tout membre d'un conseil municipal doit, dans les six mois du début de son premier mandat et dans les neuf mois du début de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. La Ville doit tenir à jour, sur son site Internet, la liste des membres du conseil qui ont participé à cette formation.

Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse 2.2 Éthique et déontologie : partie 2 (obligatoire-CMQ.2) 1.0 Formation générale du MAMH (obligatoire)	Suivie le 5 août 2026 Suivie le 14 juillet 2026
M. Raymond Matte, conseiller du quartier n° 1 2.1 Éthique et déontologie : nouvelles élues et nouveaux élus (obligatoire-CMQ.2) 1.0 Formation générale du MAMH (obligatoire)	Suivie le 9 février 2026 Suivie le 24 novembre 2025
M. René Paquin, conseiller du quartier n° 2 2.2 Éthique et déontologie : partie 2 (obligatoire-CMQ.2) 1.0 Formation générale du MAMH (obligatoire)	Suivie le 22 janvier 2026 Suivie le 13 avril 2026
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier n° 3 2.2 Éthique et déontologie : partie 2 (obligatoire-CMQ.2) 1.0 Formation générale du MAMH (obligatoire)	Suivie le 23 février 2026 Suivie le 24 novembre 2025
M. Danio Fournier, conseiller du quartier n° 4 2.2 Éthique et déontologie : partie 2 (obligatoire-CMQ.2) 1.0 Formation générale du MAMH (obligatoire)	Suivie le 5 août 2026 Suivie le 28 juillet 2026
Mme Jade Morel-Garneau, conseillère du quartier n° 5 Éthique et déontologie (obligatoire-CMQ) 1.0 Formation générale du MAMH (obligatoire)	Suivie le 12 mars 2026 Suivie le 12 mars 2026
Mme Marie-Pier Pelletier, conseillère du quartier n° 6 2.2 Éthique et déontologie : partie 2 (obligatoire-CMQ.2) 1.0 Formation générale du MAMH (obligatoire)	Suivie le 15 avril 2026 Suivie le 18 décembre 2025

Publié le 16 septembre 2026 sur le site Web